

---

## Les appels à projets adolescents de la Caf 28 Campagne 2018

---

La Caf renouvelle le dispositif d'appel à projets adolescents pour l'année 2018.

### LE DISPOSITIF

- Les principaux objectifs de l'appel à projets :
  - Contribuer à l'épanouissement des adolescents,
  - Soutenir leur autonomie,
  - Favoriser leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation,
  - Faciliter la prise d'initiative des jeunes,
  
- Les projets soutenus doivent s'inscrire dans au moins l'un des champs d'action suivants:
  - Vivre ensemble (laïcité, citoyenneté, intégration, cohésion sociale),
  - Animation de la vie locale,
  - Education au numérique,
  - Culture,
  - Développement physique,
  - Solidarité internationale et locale,
  - Séjour éducatif et activité de loisir.
  
- Pour être recevables, les projets doivent :
  - S'adresser aux jeunes de 11 à 17 ans révolus,
  - Associer les jeunes dès la phase d'élaboration du projet,
  - S'appuyer sur une structure, ou sur un responsable référent, qualifié ou expérimenté, chargé d'accompagner les jeunes,
  - S'inscrire dans une dynamique partenariale / co-financement,
  - Se réaliser en 2018, mais peuvent se poursuivre en 2019, au cas par cas (il faudra alors le préciser dans la fiche projet et établir un budget pour chaque année).
  
- Sont inéligibles :
  - Les sorties organisées par les établissements scolaires,
  - Les accueils destinés uniquement à des mineurs handicapés encadrés par les personnels habituels des établissements ou les services médicaux-sociaux,
  - Le financement des études, de la formation ou des stages,
  - Les séjours linguistiques,
  - La participation à des compétitions sportives (clubs sportifs et championnats par exemple),
  - Les actions relevant exclusivement de l'information et de la communication,
  - Les projets à visées scolaires,
  - Les projets visant la mise en place d'activités dites « occupationnelles »,
  - Les actions s'adressant aux jeunes de plus de 18 ans.

*A noter : Le projet ne doit pas se limiter à une activité habituelle d'une structure.*

## LES DIFFERENTES ETAPES

- Les jeunes complètent la première partie de la **fiche projet** et le responsable réfèrent la seconde partie. Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement technique par le conseiller technique jeunesse en lien avec le responsable réfèrent. La fiche projet est complétée et retournée pour le **23 mars ou le 25 mai 2018 au plus tard. Tout projet reçu hors délais n'est pas retenu.**
- Le projet est analysé par la commission qui s'assure de sa **recevabilité** au vue du cahier des charges. Une **convocation** à la présentation orale vous est transmise.
- Une **présentation orale** des projets par les jeunes devant la commission est organisée le **18 avril et le 13 juin**. La fiche bilan vierge vous est transmise.
- La **notification d'accord de la Commission d'Action Sociale** est transmise aux porteurs de projets. Un acompte à hauteur de 70% de l'aide est possible si la demande est motivée. La convention d'aide financière vous est transmise ainsi que la date de retour de la fiche bilan.
- La **convention d'aide financière** est complétée et retournée à la Caf.
- La **fiche bilan** est complétée et retournée à la Caf **1 mois après la fin du projet**.
- Le **paiement** de la subvention est réalisé à réception de la fiche bilan et de la convention.

## LES FINANCEMENTS

- Ils concernent des dépenses de **fonctionnement et/ou d'investissement** dans la limite du coût du projet.
- Ils se limitent à un plafond de **2 500 € maximum et de 1500 € maximum pour les séjours**, bonifications incluses.
- La recherche de **co-financement** des projets est encouragée de manière à les inscrire dans une dynamique partenariale.
- **Les bonifications** sont attribuées à partir de la présentation orale selon ces **critères** :
  - Autonomie des jeunes,
  - Vivre ensemble (laïcité, citoyenneté, intégration, cohésion sociale),
  - Territoire d'origine,
  - Qualité de la présentation orale,
  - Solidarité et impact local,
  - Education au numérique,
  - Développement durable,
  - Qualité du projet en réponse aux besoins des jeunes.
- Les bonifications permettent **un soutien financier adapté à la qualité du projet**.

## LA PRESENTATION ORALE

- Elle a lieu le 18 avril pour la première session et le 13 juin pour la seconde session, après réception d'une convocation et à la suite de la validation de la recevabilité du projet par la commission.
- Elle se déroule dans **les locaux de la CAF** (Les Propylées 1, 5 allée des Atlantes, 28000 CHARTRES ou 10 rue Charles-Victor Garola, 28035 CHARTRES).
- **Le fond et la forme de cette présentation orale sont libres**. Les jeunes doivent introduire leurs projets et répondre aux questions. Ils peuvent également poser leurs questions aux membres de la commission.
- Cette rencontre ouvre droit aux bonifications, elle **valorise l'investissement des jeunes** dans leur projet.